

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 16 décembre 2024, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent : Édith Loyer : conseillère # 5

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 5 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Administration

- 3.1 Approbation des comptes payables et payés
- 3.2 Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Adoption des prévisions budgétaires et de la quote-part 2025
- 3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #685-2024 - Règlement sur la régie interne des séances du conseil
- 3.4 Dépôt – Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires
- 3.5 Calendrier des séances 2025
- 3.6 Programmation des travaux de la TECQ 2019-2023 – Dossier 1162020
- 3.7 Croix-Rouge – Entente de services aux personnes sinistrées 2024-2025
- 3.8 Club motoneige Guillaume Tell – Demande pour traverse de motoneige 2024-2025
- 3.9 Opération Nez rouge Joliette-de-Lanaudière 2025 – Demande de contribution
- 3.10 Appui – Demande de complétion des travaux d'amélioration de la Route 3 pour l'avenir de Lanaudière
- 3.11 FQM – Adhésion 2025

4- Travaux publics

- 4.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Dossier #XXF96736 – Autorisation pour signature de la convention d'aide financière
- 4.2 Mise aux normes de la rue de la Falaise – Décision
- 4.3 Mise aux normes de la rue Latour - Décision
- 4.4 Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Permission de voirie et entente d'entretien 2025
- 4.5 Construction & Pavage Généreux inc. - Autorisation de paiement du décompte #3 pour la réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent – 90 036.15\$ tx inc.

- 4.6 Construction & Pavage Généreux inc. - Autorisation de paiement pour la libération de la première retenue pour la réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent – 127 825.88\$ tx inc.
- 4.7 GBI Experts Conseils inc. – Autorisation de paiement pour surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la voirie sur le rang Ste-Agathe – 8 099.99\$ tx inc.
- 4.8 GBI Experts Conseils inc. – Autorisation de paiement #2 pour assistance technique pour divers services – 9 716.03\$ tx inc.
- 4.9 GBI Experts Conseils inc. – Autorisation de paiement pour surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la voirie sur le rang St-Paul Ouest (PAVL) – 8 099.99\$ tx inc.
- 4.10 Rival 3000 inc. – Autorisation de paiement pour travaux de toiture et isolation au bâtiment de l'ancienne patinoire – 8 181.62\$ tx inc.
- 4.11 GBI Experts Conseils inc. – Autorisation de paiement pour surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la voirie sur le rang St-Vincent (PAVL) – 16 199.98\$ tx inc.

5- Sécurité publique

- 5.1 Acceptation de l'offre de services M24-365 – Étude d'opportunité – Création d'une régie incendie
- 5.2 Acceptation du renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour le logiciel Première Ligne vers ICO Technologies pour 2025
- 5.3 Nouvelle caserne - Ajout au contrat de déneigement de nos stationnements municipaux 2024-2025
- 5.4 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec - Demande au ministre de la Sécurité publique
- 5.5 Améliorer le déploiement de la couverture cellulaire – Demande de changement règlementaire auprès des instances concernées
- 5.6 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #6 pour construction de la nouvelle caserne – 611 376.21\$ tx inc. (PRACIM)
- 5.7 Héту-Bellehumeur architectes inc. – Autorisation de paiement #9 pour services durant la construction de la nouvelle caserne – 13 189.93\$ tx inc.

6- Urbanisme et environnement

- 6.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc et des eaux usées – Novembre 2024
- 6.2 Écocentre 2025 – Renouvellement de l'entente de services avec Sainte-Marcelline
- 6.3 Écocentre 2025 – Renouvellement de l'entente de services avec Saint-Alphonse-Rodriguez
- 6.4 EMS Infrastructures inc. – Autorisation de paiement #2 pour étude de capacité résiduelle – 9 887.85\$ tx inc.
- 6.5 Excavation Jérémy Forest - Autorisation de paiement pour décompte #3 pour « Prolongement d'égout sanitaire sur le rang St-Jacques et reconfiguration de la rue Panet » – 68 507.32\$ tx inc.
- 6.6 Excavation Jérémy Forest - Autorisation de paiement pour décompte #4 pour « Prolongement d'égout sanitaire sur le rang St-Jacques et reconfiguration de la rue Panet » – 32 599.49\$ tx inc.
- 6.7 Demande de lotissement pour les lots 6 079 725 et 6 081 723 – rang Gai-Repos - Frais de parcs et de terrains de jeux

7- Culture et loisirs

- 7.1 Politique de remboursement des activités – Adoption des changements apportés

- 7.2 Réfection de la cuisine au Pavillon – Acceptation d’une soumission JC Perreault
- 7.3 Politique culturelle – Acceptation de la vision du plan d’action
- 7.4 Entente de développement culturel – Ministère de la Culture et des Communications (MCC)
- 7.5 Réfection de la cuisine au Pavillon – Octroi du mandat à Équipements de restaurants de l’Est
- 7.6 Réfection de la cuisine au Pavillon – Octroi du mandat à Ébénisterie Visitation inc.
- 7.7 Réfection de la bibliothèque – Octroi du mandat à la Vieille Varlope
- 7.8 Réfection de la bibliothèque – Autorisation pour octroi des mandats à venir
- 7.9 Dépôt - Bilan post-mortem – Activité de concertation citoyenne du 14 septembre 2024
- 7.10 Réfection de la cuisine au Pavillon – Autorisation pour octroi des mandats à venir

8- Varia

9- Période de questions

10- Levée de la séance

321-12-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Administration

- 3.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

322-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de novembre.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants	
Chèques émis durant le mois	561 470.23 \$
Prélèvements automatiques	72 206.27 \$
Salaires	75 118.55 \$
Chèques à émettre	240 171.87 \$
TOTAL	948 966.92 \$

ADOPTÉE

3.2 Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Adoption des prévisions budgétaires et de la quote-part 2025

323-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles ainsi que le montant de la quote-part 2025 au montant de 100 625.40\$ pour chacune des municipalités constituantes.

ADOPTÉE

3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #685-2024 - Règlement sur la régie interne des séances du conseil

Avis de motion et dépôt

La conseillère Mme Sylvie Roberge donne avis de motion et dépose le projet de règlement #685-2024 – Règlement sur la régie interne des séances du conseil.

3.4 Dépôt – Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

Dépôt

La directrice générale/greffière-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de 7 élus.

3.5 Calendrier des séances 2025

324-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le calendrier des séances 2025.

Lundi 20 janvier 2025	20 heures
Lundi 17 février 2025	20 heures
Lundi 17 mars 2025	20 heures
Lundi 14 avril 2025	20 heures
Lundi 12 mai 2025	20 heures
Lundi 16 juin 2025	20 heures
Lundi 14 juillet 2025	20 heures
Lundi 18 août 2025	20 heures
Lundi 15 septembre 2025	20 heures
Jeudi le 2 octobre 2025	20 heures
Lundi 17 novembre 2025	20 heures
Lundi 15 décembre 2025	20 heures

ADOPTÉE

3.6 Programmation des travaux de la TECQ 2019-2023 – Dossier 1162020

ATTENDU QUE

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

325-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

3.7 Croix-Rouge – Entente de services aux personnes sinistrées

326-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'entente de services aux personnes sinistrées de la Croix-Rouge canadienne pour la période de mai 2024 à mai 2026.

QUE soient autorisés M. Daniel Arbour, maire et/ou Mme Mélissa Charette, directrice générale / greffière-trésorière à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE

3.8 Club motoneige Guillaume Tell – Demande pour traverse de motoneige 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le Club motoneige de Sainte-Béatrix a fusionné avec le Club motoneige Guillaume Tell;

CONSIDÉRANT QUE comme à chaque début de saison de motoneige, le club nous demande l'autorisation de traverser ou de circuler sur certaines routes appartenant à la municipalité;

327-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club motoneige Guillaume Tell à circuler ou à traverser les routes municipales mentionnées dans la demande du 11 décembre 2024 pour la saison de motoneige de l'hiver 2024-2025.

Dans la liste des rues :

- ▶ Le rang Sainte-Cécile entre le 128 et le 1301
- ▶ Le rang Saint-Joseph à côté de chez Martin Gariépy
- ▶ La rue Panet entre l'école et la patinoire
- ▶ Entre la sablière et le 141 du Pic Dur
- ▶ Le rang des Dalles entre le 501 et le 580
- ▶ Circuler sur la rue Latour jusqu'au rang Sainte-Cécile et emprunter le rang St-Vincent jusqu'au 361
- ▶ Traverser le rang Sainte-Cécile, circuler sur la 1ère avenue de Pins et emprunter l'avenue des Pins jusqu'au bout

ADOPTÉE

3.9 Opération Nez rouge Joliette-de-Lanaudière 2025 – Demande de contribution

328-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de contribuer pour un montant de 150\$ à Opération Nez Rouge.

ADOPTÉE

3.10 Appui – Demande de complétion des travaux d'amélioration de la Route 3 pour l'avenir de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de la Route 3 permettra d'offrir une voie de contournement à la route 131 en cas de sinistre majeur, notamment comme lors des inondations de 2023, qui ont isolé des communautés telles Manawan, Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon pendant plusieurs jours, mettant en péril la sécurité des résidents, et que son ouverture sur une base annuelle est donc requise;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration de la Route 3 s'inscrit dans une vision de développement durable du territoire où le Parc du Mont-Tremblant vise non seulement la conservation de la biodiversité, mais aussi la récréation et la connexion des humains à la nature, ce qui justifie des infrastructures d'accès dans des zones récréatives spécifiquement désignées;

CONSIDÉRANT QUE la Sépaq s'est engagée à réaliser des études d'impact environnementales afin de proposer des mesures d'atténuation pour minimiser l'impact des travaux, et que l'aménagement proposé traverse exclusivement des zones où l'usage récréatif est permis, sans compromettre les zones de préservation sensibles;

CONSIDÉRANT QUE la Route 3, une fois asphaltée, permettra de relier des pôles touristiques majeurs de Saint-Donat, Saint-Michel-des-Saints et Manawan, ce qui renforcera l'attrait

de Lanaudière comme destination de plein air et favorisera le développement d'un tourisme respectueux de la nature, contribuant de manière significative à l'économie locale;

CONSIDÉRANT QUE des études antérieures ont démontré que les retombées économiques d'un tel projet (route panoramique asphaltée limitée à 50 km/heure avec bandes cyclables) seraient substantielles, favorisant l'essor des activités de plein air et le développement de nouvelles infrastructures récréotouristiques, tout en augmentant la fréquentation des attraits naturels de la région;

CONSIDÉRANT QUE 15 municipalités de la MRC Matawinie ont déjà rempli leur part de l'entente initiale entre le milieu municipal et le gouvernement du Québec en investissant 11 millions de dollars, pendant 20 ans, pour l'amélioration et l'asphaltage du chemin des Cyprès, portion de 24 km située en territoire non organisé (TNO) et dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints pour connecter à la Route 3 et ainsi en faire une route touristique et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de la Route 3 s'inscrit en complémentarité avec des projets régionaux de routes touristiques qui englobent le territoire des montagnes des Laurentides, de Lanaudière et de la Mauricie, permettant la consolidation de circuits d'exploration touristique essentiels à la découverte de la portion nord de notre région touristique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie représente une population de 55 000 citoyens;

329-12-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- de demander au gouvernement du Québec de revoir sa position concernant le projet de restauration et de consolidation de la Route 3 afin qu'elle devienne une route panoramique asphaltée avec bandes cyclables, tel que prévu au projet initial;
- que la MRC de Matawinie s'engage à collaborer avec toutes les instances locales et régionales concernées afin de soutenir le projet d'amélioration de la Route 3 en route panoramique asphaltée;
- que la MRC de Matawinie affirme l'importance cruciale de ce projet pour la sécurité publique, les retombées économiques et le développement d'un tourisme durable dans Lanaudière;
- que le soutien de ce projet soit manifesté par des actions concertées, incluant des campagnes de promotion et de sensibilisation visant à assurer la bonne compréhension de l'impact positif de ce projet sur la région;
- de transmettre la présente résolution pour appui à toutes les municipalités de la MRC de Matawinie, la Table des préfets de Lanaudière, les Chambres de commerce du territoire de la MRC de Matawinie ainsi qu'à

Tourisme Lanaudière reconnaissant l'importance stratégique de la Route 3 pour l'avenir de Lanaudière;

- de transmettre la présente résolution à Caroline Proulx, députée de Berthier, ministre du Tourisme et responsable de la région de Lanaudière, France-Élaine Duranceau, députée de Bertrand et Martin Soucy, président-directeur général de la SÉPAQ.

ADOPTÉE

3.11 FQM – Adhésion 2025

330-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2025 au montant de 2 878.66\$ tx inc

ADOPTÉE

4- Travaux publics

4.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Dossier #XXF96736 – Autorisation pour signature de la convention d'aide financière

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Béatrix a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Béatrix a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter ;

331-12-24

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller M. Marc-André Bourbonnais, appuyée par le conseiller M. Jean Grégoire, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE M. Daniel Arbour, maire et / ou Mme Mélissa Charette, Directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande ou entente.

ADOPTÉE

4.2 Mise aux normes de la rue de la Falaise – Décision

CONSIDÉRATION QU' une rencontre citoyenne a eu lieu pour clarifier le processus de municipalisation de la rue de la Falaise;

CONSIDÉRANT QUE suite à la prise d'information et des coûts, les citoyens devaient par la suite se prononcer sur leur choix pour déterminer si la municipalité restait dans le processus ou non;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette prise de décision de la part des citoyens concernés, la Municipalité veut une fois pour toute, régler ce dossier qui traîne en longueur depuis plusieurs années et ce sera ainsi le moment de

clarifier l'avenir de la municipalisation de la rue de la Falaise;

CONSIDÉRANT QUE sur une possibilité de 25 voies :
10 ont votés être en désaccord
6 ont votés être en accord

332-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le choix des citoyens qui stipule qu'ils sont en désaccord avec le processus de municipalisation de la rue de la Falaise et qu'ils demandent à la municipalité d'arrêter les démarches.

QUE soit annulée toute décision et/ou résolution et/ou engagement que la Municipalité de Sainte-Béatrix aurait pu prendre dans le passé en lien avec la municipalisation de la rue de la Falaise;

QUE si les citoyens et/ou le propriétaire de la rue décident éventuellement de mettre eux-mêmes aux normes la rue de la Falaise, ils devront passer par le processus réglementaire en vigueur à ce moment.

ADOPTÉE

4.3 Mise aux normes de la rue Latour - Décision

CONSIDÉRATION QU' une rencontre citoyenne a eu lieu pour clarifier le processus de municipalisation de la rue Latour ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la prise d'information et des coûts, les citoyens devaient par la suite se prononcer sur leur choix pour déterminer si la municipalité restait dans le processus ou non;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette prise de décision de la part des citoyens concernés, la Municipalité veut une fois pour toute, régler ce dossier qui traîne en longueur depuis plusieurs années et ce sera ainsi le moment de clarifier l'avenir de la municipalisation de la rue Latour;

CONSIDÉRANT QUE sur une possibilité de 13 voies :
10 ont votés être en désaccord
1 a voté être en accord

333-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le choix des citoyens qui stipule qu'ils sont en désaccord avec le processus de municipalisation de la rue Latour et qu'ils demandent à la municipalité d'arrêter les démarches.

QUE soit annulée toute décision et/ou résolution et/ou engagement que la Municipalité de Sainte-Béatrix aurait pu prendre dans le passé en lien avec la municipalisation de la rue Latour;

QUE si les citoyens et/ou le propriétaire de la rue décident éventuellement de mettre eux-mêmes aux normes la rue Latour, ils devront passer par le processus réglementaire en vigueur à ce moment.

ADOPTÉE

4.4 Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Permission de voirie et entente d'entretien 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère ») ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

334-12-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Béatrix demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025 et qu'elle autorise Mélissa Charette, directrice générale et greffière-trésorière à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité/Ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE

4.5 Construction & Pavage Généreux inc. - Autorisation de paiement du décompte #3 pour la réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent – 90 036.15\$ tx inc.

335-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du décompte #3 pour la réfection de la voirie et le remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent – 90 036.15\$ tx inc.

ADOPTÉE

4.6 Construction & Pavage Généreux inc. - Autorisation de paiement pour la libération de la première retenue pour la réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent – 127 825.88\$ tx inc.

336-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement pour la libération de la première retenue pour la réfection de la voirie et le remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent – 127 825.88\$ tx inc.

ADOPTÉE

- 4.7 GBI Experts Conseils inc. – Autorisation de paiement pour surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la voirie sur le rang Ste-Agathe – 8 099.99\$ tx inc.

337-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à GBI Experts Conseils inc au montant de 8 099.99\$ tx inc.pour la surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la voirie sur le rang Ste-Agathe

ADOPTÉE

- 4.8 GBI Experts Conseils inc. – Autorisation de paiement #2 pour assistance technique pour divers services – 9 716.03\$ tx inc.

338-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #2 à GBI Experts Conseils inc au montant de 9 716.03\$ tx inc.pour pour assistance technique pour divers services

ADOPTÉE

- 4.9 GBI Experts Conseils inc. – Autorisation de paiement pour surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la voirie sur le rang St-Paul Ouest (PAVL) – 8 099.99\$ tx inc.

339-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à GBI Experts Conseils inc au montant de 8 099.99\$ tx inc.pour pour surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la voirie sur le rang St-Paul Ouest (PAVL)

ADOPTÉE

- 4.10 Rival 3000 inc. – Autorisation de paiement pour travaux de toiture et isolation au bâtiment de l'ancienne patinoire – 8 181.62\$ tx inc.

340-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Rival 3000 inc. au montant de 8 181.62\$ tx inc. pour des travaux de toiture et d'isolation au bâtiment de l'ancienne patinoire

ADOPTÉE

- 4.11 GBI Experts Conseils inc. – Autorisation de paiement pour surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la voirie sur le rang St-Vincent (PAVL) – 16 199.98\$ tx inc.

341-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le

paiement à GBI Experts Conseils inc. au montant de 16 199.98\$ tx inc. pour surveillance dans le cadre des travaux de réfection de la voirie sur le rang St-Vincent (PAVL)

ADOPTÉE

5- Sécurité publique et civile

5.1 Acceptation de l'offre de services M24-365 – Étude d'opportunité – Création d'une régie incendie

CONSIDÉRANT QUE des municipalités environnantes ont mentionné leur intérêt de réaliser une étude pour la création d'une régie incendie;

CONSIDÉRANT l'offre de services M24-365 de Raymond Chabot Grant Thornton au coût de 75 900\$ + taxes, pour la création d'une régie regroupant les municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez, Saint-Côme, Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien et Sainte-Émélie-de-l'Énergie.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet, les municipalités bénéficient du programme FRR Volet 2 pour une subvention d'environ 60 000\$

342-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Municipalité de Saint-Côme dans l'approbation de l'offre de services M24-365 de Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation de l'étude de faisabilité dans le cadre de la création d'une régie incendie regroupant 6 municipalités

QUE la municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à assumer sa part des coûts reliés au projet.

ADOPTÉE

5.2 Acceptation du renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour le logiciel Première Ligne vers ICO Technologies pour 2025

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du changement administratif du fournisseur de notre logiciel Première Ligne, ce sera dorénavant, au 1er janvier 2025, ICO Technologies qui assurera désormais le service de votre logiciel, précédemment fourni par PG Solutions ;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'un changement de fournisseur et qu'une nouvelle entente de service doit être complétée;

343-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de compléter la nouvelle entente de services et que ICO Technologies puisse assurer le service du logiciel de la municipalité.

QUE soient autorisés le maire et la directrice générale à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE

5.3 Nouvelle caserne - Ajout au contrat de déneigement de nos stationnements municipaux 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE les mandats de déneigement de nos entrées de bâtiment municipalisation déjà attribués

CONSÉDRANT QUE nous voulons simplifier la tâche et l'ajouter à notre contrat de déneigement acuel

344-12-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat pour le déneigement à la nouvelle caserne à Signé Lavallée au montant de 5 500\$ + taxes

ADOPTÉE

5.4 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec - Demande au ministre de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT LES questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

- CONSIDÉRANT** la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE** le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

345-12-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Béatrix demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QUE copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Berthier, Mme Caroline Proulx, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adresse de François Bonnardel : ministre@msp.gouv.qc.ca
 Adresse de Johanne Beausoleil : johanne.beausoleil@surete.qc.ca
 Adresse de Jacques Demers : info@fqm.ca

ADOPTÉE

5.5 Améliorer le déploiement de la couverture cellulaire – Demande de changement réglementaire auprès des instances concernées

- CONSIDÉRANT QUE** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;
- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'oeuvre;
- CONSIDÉRANT QUE** des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une

couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

346-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE

5.6 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #6 pour construction de la nouvelle caserne – 611 376.21\$ tx inc. (PRACIM)

347-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers

présents d'autoriser le paiement #6 à Construction Marc Arbour pour la construction de la nouvelle caserne au montant de 611 376.21\$ tx inc. (PRACIM)

ADOPTÉE

5.7 Hétu-Bellehumeur architectes inc. – Autorisation de paiement #9 pour services durant la construction de la nouvelle caserne – 13 189.93\$ tx inc.

348-12-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #9 à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les services durant la construction de la nouvelle caserne au montant de 13 189.93\$ tx inc.(PRACIM)

ADOPTÉE

6- Urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau - Novembre 2024

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau du mois de novembre 2024.

6.2 Écocentre 2025 – Renouvellement de l'entente de services avec Sainte-Marcelline

349-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le protocole d'entente avec Sainte-Marcelline pour la location temporaire de l'écocentre pour la saison 2025 au montant de 37 940.70\$.

ADOPTÉE

6.3 Écocentre 2025 – Renouvellement de l'entente de services avec Saint-Alphonse-Rodriguez

350-12-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le protocole d'entente avec Saint-Alphonse-Rodriguez pour la location temporaire de l'écocentre pour la saison 2025 au montant de 49 735.87\$.

ADOPTÉE

6.4 EMS Infrastructures inc. – Autorisation de paiement #2 pour étude de capacité résiduelle – 9 887.85\$ tx inc.

351-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #2 à EMS Infrastructures inc pour l'étude de capacité résiduelle au montant de 9 887.85\$ tx inc.

ADOPTÉE

6.5 Excavation Jérémy Forest - Autorisation de paiement pour décompte #3 pour « Prolongement d'égout sanitaire sur le rang St-Jacques et reconfiguration de la rue Panet » – 68 507.32\$ tx inc

352-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement pour le décompte #3 à Excavation Jérémy Forest pour le Prolongement d'égout sanitaire sur le rang St-Jacques et reconfiguration de la rue Panet au montant de 68 507.32\$ tx inc

ADOPTÉE

6.6 Excavation Jérémy Forest - Autorisation de paiement pour décompte #4 pour « Prolongement d'égout sanitaire sur le rang St-Jacques et reconfiguration de la rue Panet » – 32 599.49\$ tx inc

353-12-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement pour le décompte #4 à Excavation Jérémy Forest pour le Prolongement d'égout sanitaire sur le rang St-Jacques et reconfiguration de la rue Panet au montant de 32 599.49\$ tx inc

ADOPTÉE

6.7 Demande de lotissement pour les lots 6 079 725 et 6 081 723 – rang Gai-Repos - Frais de parcs et de terrains de jeux

354-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre la portion des frais de parcs et de terrains de jeux en argent, au montant de 3 388.34\$ suite à la demande de permis de lotissement pour les lots 6 079 725 et 6 081 723 sur le rang Sainte-Agathe.

ADOPTÉE

7- **Culture et loisirs**

7.1 Politique de remboursement des activités – Adoption des changements apportés

CONSIDÉRANT QUE la politique de contribution financière actuelle pour les activités de loisirs est peu avantageuse pour les citoyens ;

355-12-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter d'effectuer des modifications au niveau du remboursement.

QUE l'aide financière soit de 30% du montant déboursé jusqu'à un maximum de 250\$ par enfant par année.

ADOPTÉE

7.2 Réfection de la cuisine au Pavillon – Acceptation d'une soumission JC Perreault

356-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les soumissions J20176 et J20177 de JC Perreault au montant total de 7 715.94\$ + tx pour l'acquisition de différents électroménagers dans le cadre du projet de réfection de la cuisine du pavillon (FRR-2)

ADOPTÉE

7.3 Politique culturelle – Acceptation de la vision du plan d'action

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est dotée d'une politique culturelle et qu'elle a été adoptée en septembre 2023;
- CONSIDÉRANT QUE** dans le plan d'action de la politique culturelle, une vision étant manquante
- CONSIDÉRANT QU'** une vision a été élaborée et que celle-ci a été présentée aux élus;

Sainte-Béatrix se distingue par son cadre naturel exceptionnel, où la fusion des paysages agricoles et montagneux offre une beauté inspirante. Le développement culturel vise donc la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales uniques à Sainte-Béatrix, tout en favorisant l'inclusion et l'accessibilité de la culture pour tous.

Ce lien entre nature et culture trouve un écho particulier dans le noyau villageois, qui, grâce à son emplacement central et son patrimoine historique, constitue un véritable cœur battant. En puisant dans cette richesse, la revitalisation de ce lieu par la culture permettra de créer un espace unique et rassembleur pour la communauté béatrixoise. Dans cette dynamique, la Municipalité met en lumière l'importance des artistes locaux, qui jouent un rôle clé dans l'enrichissement culturel du territoire, notamment à travers la diffusion et la valorisation de la médiation culturelle.

En alliant la mise en valeur de son histoire, de ses traditions, de ses artistes et de son environnement naturel, la Municipalité de Sainte-Béatrix parvient à maintenir un équilibre harmonieux entre la préservation de son passé et l'ouverture vers son avenir.

357-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la vision présentée et qu'elle fasse maintenant partie intégrante du plan d'action

ADOPTÉE

7.4 Entente de développement culturel – Ministère de la Culture et des Communications (MCC)

- ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'ententes de développement culturel municipales et régionales au ministère de la Culture et des Communications;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Béatrix a pris connaissance des modalités d'application des conditions d'octroi de l'aide financière de ce programme;
- ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à contribuer à même son budget pour un montant minimal égal à la contribution financière qui sera octroyée. Cette contribution sera répartie sur 3 ans.

358-12-24

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller M. Roger Lasalle **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est unanimement résolu et adopté que le

conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix autorise Mme Mélissa Lecompte, coordonnatrice à la culture et aux communications à déposer une demande dans le programme *Ententes de développement culturel municipales et régionales* du ministère de la Culture et des Communications pour les années 2025 à 2027 pour une entente de développement culturel.

QUE M. Daniel Arbour, maire et / ou Mme Mélissa Charette, Directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

7.5 Réfection de la cuisine au Pavillon – Octroi du mandat à Équipements de restaurants de l’Est

359-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter la soumission 41617 de Équipements de restaurants de l’Est au montant total de 16 985.35\$ + tx pour l’acquisition de différents accessoires de cuisine dans le cadre du projet de réfection de la cuisine du pavillon (FRR-2)

ADOPTÉE

7.6 Réfection de la cuisine au Pavillon – Octroi du mandat à Ébénisterie Visitation inc.

360-12-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’octroyer le mandat à Ébénisterie Visitation inc. au montant de 14 280.00\$ + taxes pour la fabrication et l’installation des armoires de cuisine dans le cadre du projet de réfection de la cuisine du pavillon (FRR-2)

ADOPTÉE

7.7 Réfection de la bibliothèque – Octroi du mandat à la Vieille Varlope

361-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’octroyer le mandat à La Vieille Varlope au montant de 5 200.00\$ + taxes pour la fabrication et l’installation de tables pliantes murales et de tablettes dans le cadre du projet de réfection de la cuisine du pavillon (FRR-2)

ADOPTÉE

7.8 Réfection de la bibliothèque – Autorisation pour octroi des mandats à venir

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection de la bibliothèque a des délais de réalisation précis et que des dépenses peuvent devoir être autorisées rapidement et ce, avant la prochaine séance de conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses à faire pour ce projet est dans le document présenté dans le cadre du FRR-2;

CONSIDÉRANT QUE si les dépenses engendrées concordent avec cette liste ;

362-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser

l'octroi de différents mandats dans le cadre de projet de réfection de la bibliothèque (FRR-2) et de se référer à la liste fournie.

ADOPTÉE

7.9 Dépôt - Bilan post-mortem – Activité de concertation citoyenne du 14 septembre 2024

Dépôt

La directrice générale dépose le bilan post-mortem fourni par les membres du comité, suite à l'activité de concertation citoyenne qui a eu lieu le 14 septembre dernier.

ADOPTÉE

7.10 Réfection de la cuisine au Pavillon – Autorisation pour octroi des mandats à venir

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection de la cuisine au Pavillon a des délais de réalisation précis et que des dépenses peuvent devoir être autorisées rapidement et ce, avant la prochaine séance de conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses à faire pour ce projet est dans le document présenté dans le cadre du FRR-2;

CONSIDÉRANT QUE si les dépenses engendrées concordent avec cette liste ;

363-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'octroi de différents mandats dans le cadre de projet de réfection de la cuisine au Pavillon (FRR-2) et de se référer à la liste fournie.

ADOPTÉE

8- Varia

9- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

10- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

364-12-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h23.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière